

## Séance de l'assemblée délibérante du 7 février 2018

### Délibération n°2/2018

Le Comité Syndical du SEAT, légalement convoqué le mercredi 31 janvier deux mille dix-huit, s'est réuni à 18 heures trente, le mercredi 7 février deux mille dix-huit, en session ordinaire, à Pérignat-ès-Allier.

**Titulaires présents :**

BRUHAT Pascal  
PETEL Gilles  
DEMERE Jean-François

BLANCHAMP Gérard  
BRANLARD Gérard  
BUCHE Jean-Pierre

**Suppléants présents :**

FEDERSPIEL Hélène  
ARDOUREL Sylvie  
DUPECHER Pierre

BERNARD Françoise  
DUMAS Olivier  
SALLES Daniel

**Titulaires excusés :**

HEALY Bénédicte  
POUPENEY Fabienne

**Suppléants excusés :**

HENRION Colette

Membres en exercice	Membres Présents	Membres Représentés	Pouvoirs	Excusés	Votants	POUR	CONTRE	ABSTENTION
8	6	0	0	1	6	6		

### Objet : Contribution des membres – Année 2018

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriale,

**Vu** l'article L. 5212-19 et L. 5212-20 du CGCT, précisant qu'un syndicat est financé par les contributions des communes adhérentes, qui constituent pour ces dernières une dépense obligatoire,

**Vu** la délibération n°1/2018 du 7 février 2018 modifiant les statuts du SEAT,

Le président présente le bilan financier des actions 2017 et précise que jusqu'à présent la contribution des membres du syndicat était régularisée par un acompte de 50% du montant de la contribution en cours d'année et par un solde de 50% restant l'année suivante. Suite à la demande des EPCI et afin d'alléger le suivi financier au sein du SEAT, il est proposé que la totalité de la contribution soit versée au cours de l'année et que les ajustements, s'ils sont nécessaires, soient répercutés sur le budget de l'année suivante.

Pour 2018, la répartition financière entre les deux intercommunalités sera conforme à la convention financière annuelle annexée à la présente délibération, les montants des cotisations sont les suivants :

	Mond'Arverne			Billom Communauté		
	Total	Fonctionnement	Investissement	Total	Fonctionnement	Investissement
Solde budget 2017 (répartition 67% /33%) – Annexe 2	6 669,00	4 150,00	2 519,00	3 303,00	2 062,00	1 241,00
Acompte 2017 investissement non versé – Annexe 1	12 927,00		12 927,00			
<b>Budget 2018</b> (répartition 60% / 40% avec part d'autofinancement du SEAT) – Annexe 3	30 000,00	16 047,28	13 952,72	20 000,00	10 698,18	9 301,82
<b>TOTAL</b>	<b>49 596,00</b>	<b>20 197,28</b>	<b>29 398,72</b>	<b>23 303,00</b>	<b>12 760,18</b>	<b>10 542,82</b>

**Après exposé et délibération, sur proposition du Président, le Comité Syndical décide à l'unanimité :**

- **D'approuver** la répartition financière pour le budget 2018 présentée ci-dessus,
- **D'approuver** les montants des contributions pour l'année 2018,
- **De donner** mandat au Président pour signer tous documents liés aux présentes décisions,



Pour extrait certifié conforme,

Le Président  
M. Jean-Pierre BUCHE